96
NUMÉRO
MARDI 26 MARS 2002

NOTE DE PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS
REDIGÉ A LA DEMANDE DU PREMIER MINISTRE

# LE TEMPS DES VILLES POUR UNE CONCORDANCE DES TEMPS DANS LA CITÉ

Longtemps synchronisés par le travail, les rythmes urbains se différencient dans le cadre d'un mouvement global de la société. Cette évolution s'inscrit au cœur d'une tension forte entre une volonté d'autonomie des personnes et le risque d'une dilution du lien social. Les femmes sont les plus sensibles à ces phénomènes, qui se manifestent d'abord dans les villes avant de s'étendre progressivement à l'ensemble du pays.

La concordance des temps devient alors cruciale pour garantir à chacun l'accès aux activités nécessaires à son équilibre personnel (rythmes biologiques, « temps pour soi ») et social (emploi, vie familiale, activités associatives…), sans mettre en péril les équilibres urbains. Pour permettre de vivre ensemble en famille, dans l'entreprise, dans la cité, il faut lui associer une concordance des lieux.

Le Conseil économique et social propose d'intégrer les nouveaux rythmes de la cité comme un enjeu majeur de la société afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens dans la perspective d'une ville accessible, plurielle et conviviale. Sa préconisation centrale est d'ouvrir le dialogue aux diverses composantes de la société et d'encourager les dynamiques d'innovation sociale.

UN MOUVEMENT GLOBAL DE LA SOCIÉTÉ

De moins en moins scandés par les cycles biologiques, les nouveaux rythmes urbains mettent en cause les partages entre sphères professionnelle et privée, rôles masculin et féminin, activités marchandes, domestiques, éducatives, culturelles.

## Quatre facteurs se conjuguent :

■ l'évolution de la vie personnelle et familiale, l'individualisation des modes de vie, l'allongement de la durée de la vie, l'imbrication des âges font évoluer les relations du couple et de la famille ;
■ la transformation du travail dans l'économie des services est marquée par une intensification du travail et par une diversification des temps travaillés ;
■ de nouveaux usages du temps libre rivalisent avec le travail dans les enjeux de vie et l'organisation de la cité. Néanmoins, pour ceux qui ne sont pas à même de l'enrichir, le temps libre peut signifier errance et solitude ;
■ les nouvelles technologies de l'information participent de ce mouvement. Elles se développent pour permettre une maîtrise individuelle des emplois du temps et, selon les usages qu'on en fait, sont des facteurs d'individualisation ou de socialisation.

LA RECOMPOSITION DES TERRITOIRES

L'évolution des rythmes quotidiens affecte aussi les rapports à l'espace et retentit sur les politiques de logement et d'équipements, l'implantation des entreprises, les pratiques de mobilité.

Les territoires renforcent leur ancrage et entrent en concurrence : alors que la mobilité devient pour beaucoup un mode de vie contemporain, ils jouent à la fois sur leur attractivité et sur leur accessibilité.

L'enjeu est un développement équilibré et durable, liant art de vivre local, dynamique sportive et culturelle, création d'entreprises, capacité à attirer des compétences.

C'est dans les villes, lieux de croisements d'activités multiples, que se pose avec le plus d'acuité le problème de la conciliation des rythmes (notamment la nuit).

LE TEMPS DÉMOCRATIQUE DE LA CITÉ : LES DÉMARCHES ENGAGÉES

Pour un fonctionnement démocratique de la cité, il importe de prendre le temps de la maturation des idées et de la confrontation des points de vue. La différenciation des rythmes appelle ainsi, pour assurer la qualité de la vie citoyenne, des dispositifs de concordance des temps et des lieux.

Faisant figure de pionnier, l'Italie a instauré, dès 1985, des « bureaux des temps », au sein desquels dialoguent les acteurs concernés par l'organisation des horaires sur un territoire. Ces expériences ont servi de références à d'autres pays européens pour mettre en place des politiques temporelles adaptées à leurs contextes spécifiques.

En 2000, initiatives locales et nationales se sont conjuguées pour créer en France une dynamique autour du « temps des villes ». Aujourd'hui, une dizaine de territoires se sont lancés dans des expérimentations avec la volonté commune de rénover l'action publique en favorisant la participation des habitants.

LES DÉFIS

Ces évolutions engendrent des effets ambivalents qui imposent de relever certains défis.

### ■ articuler développement économique et cohésion sociale

Facteurs d'intensification des échanges, les nouveaux rythmes constituent un levier économique. Dans divers secteurs, se créent des services qui améliorent la vie quotidienne, mais peuvent aussi renforcer les discriminations des populations qui n'y ont pas accès. Comment favoriser l'accès de tous à ces nouveaux services ?

### ■ intégrer l'espace et le temps pour une ville accessible

Pour répondre à des demandes diversifiées, il faut faire évoluer les services, mais sans aller jusqu'à une « ville ouverte 24 heures sur 24 ». Car, de même qu'en matière d'aménagement du territoire une politique du laisser faire conduit à l'étalement urbain, de même, dans le domaine des horaires, une politique du laisser faire peut provoquer un étalement temporel aux conséquences néfastes sur les équilibres territoriaux.

L'enjeu serait plutôt de construire ensemble, par des processus de dialogue, une ville accessible à tous, une ville plurielle, tant pour les populations qu'elle accueille que pour les usages qu'elle favorise. Comment engager des dynamiques de progrès qui, tout en répondant aux attentes des citadins, respectent les équilibres des territoires ?

### ■ construire un progrès partagé

Afin que ces évolutions qui améliorent la vie du plus grand nombre ne créent pas d'inégalités pour d'autres, il faut construire des opportunités de progrès pour les salariés des secteurs concernés.

Comment faire en sorte que ces évolutions soient un progrès partagé pour tous ? Comment traiter les situations qui impliquent une extension du travail, le soir, parfois la nuit ou le week-end ?

LES PROPOSITIONS

Pour relever ces défis, le Conseil économique et social préconise une meilleure concordance des temps dans la cité.

**Ses propositions reposent sur une idée générale : la nécessité d'ouvrir la concertation à tous les acteurs concernés par les questions traitées, dans**

**le cadre d'un dialogue « sociétal » exercé au niveau local.**

## ■ conjuguer dialogue « sociétal » et dialogue social

Dialogue sociétal et dialogue social, bien que de nature différente, sont complémentaires : ils permettent de poser la question des relations entre l'offre et la demande pour une ville accessible.

**Le Conseil économique et social préconise de** :

☐ construire ensemble, dans le domaine des services, l'offre et la demande, selon des processus interactifs ;
☐ rénover la culture des services publics de proximité afin qu'ils expérimentent des démarches innovantes.

**Mettre en place un dialogue sociétal :**
☐ développer les « bureaux du temps » et les ouvrir à tous les acteurs concernés (notamment aux entreprises) ;
☐ expérimenter, sur la base d'un diagnostic partagé, une gestion prévisionnelle territorialisée des emplois, âges et compétences ;
☐ adapter les dispositifs statistiques afin de saisir les transformations à l'œuvre ;
☐ initier un processus continu d'échanges et d'évaluation par un travail en réseau des territoires.

**Renforcer le dialogue social :**
☐ développer la négociation de proximité afin de répondre aux situations individuelles dans le cadre d'une cohérence collective ;
☐ développer des négociations équilibrées au niveau des sites,
☐ accorder le rôle qui leur revient aux négociations de branche et aux règles d'ordre public social.
Le travail du dimanche devrait donner lieu à une réflexion sur une éventuelle adaptation de la réglementation.

## ■ développer des dynamiques d'innovation économique et sociale

**Privilégier une croissance à dimension humaine :**
☐ stimuler des dynamiques d'innovation qui, sur une base territoriale, associent les enjeux économiques, sociaux et sociétaux ;
☐ faire établir par les organisations publiques ou privées des bilans sociétaux, intégrant des aspects liés à la concordance des temps ;
☐ conduire des réflexions prospectives par secteur professionnel afin d'étudier les conséquences des rythmes urbains sur leurs activités.

**Appréhender globalement les personnes et les familles :**
☐ soutenir les dispositifs de conciliation des temps familiaux, dès lors qu'ils considèrent l'ensemble des temps et activités du ménage ;
☐ développer des services à la personne et améliorer la garde des enfants pour réduire les contraintes qui pèsent sur les femmes ;
☐ considérer la « chaîne éducative » associant la famille, l'école et les institutions périscolaires, encourager leur mise en réseau et intégrer la dimension temporelle dans les projets éducatifs ;
☐ favoriser l'intégration des jeunes dans les espaces de la cité en les associant aux dispositifs de dialogue sociétal et leur permettre, dans une logique d'apprentissage civique, de participer à l'aménagement de certains lieux publics ;
☐ généraliser les « guichets uniques » pour renforcer l'accès aux services publics et mettre en place des dispositifs apportant dans des délais acceptables une réponse aux diverses demandes ;
☐ encourager les solidarités intergénérationnelles par des mesures incitatives, notamment fiscales, pour une prise en charge partagée des personnes dépendantes ;
☐ favoriser la mixité des générations pour assurer la transmission des savoirs et préparer le monde de demain.

## ■ introduire les dimensions temporelles dans les textes législatifs et réglementaires

☐ introduire les dimensions temporelles dans les dispositifs législatifs et réglementaires concernant l'aménagement du territoire, l'équipement, les transports, le logement, l'environnement ;
☐ différencier, selon les heures et les jours, certaines politiques et réglementations (urbanisme, logement, commerce, transport, patrimoine, déchets) et en assurer la cohérence dans les Schémas de cohérence territoriale ;
☐ faire évoluer les méthodes et outils de l'urbanisme, et assurer une maîtrise foncière publique associée à une vision stratégique.

## ■ conduire un effort d'innovation dans les équipements et services

Une ville accessible comporte plusieurs niveaux d'aménagement (une armature d'infrastructures et de réseaux, un maillage fin d'équipements reliés par des transports, une gamme de services adaptables aux divers publics). Si l'aménagement de l'espace conduit à développer le premier niveau, celle des rythmes porte sur les deux autres niveaux : les équipements, leur localisation et leurs heures d'ouverture, la gestion continue des services.

**Innover dans le domaine des équipements :**
☐ concevoir une gamme structurée d'équipements accessibles par les transports (équipements de proximité, équipements multiservices polyvalents combinant activités marchandes et non marchandes, équipements événementiels
☐ sensibiliser les agents des services de l'Etat et des agences d'urbanisme afin qu'ils introduisent dans leurs projets, d'une part le principe d'une construction mutuelle de l'offre et de la demande, d'autre part l'exigence d'un dialogue sociétal.

**Innover dans le domaine des services :**
☐ élargir et or les gammes de « services complets », intégrant aux produits, les prestations (humaines et automatiques) qui en assurent la promotion, l'accès, le paiement ;
☐ développer des compétences d'innovation dans les services et favoriser la polyvalence au sein d'équipes capables d'intégrer dimensions commerciale, économique, technique et territoriale ;
☐ être attentifs aux pratiques innovantes qui s'expérimentent localement, afin d'associer aux savoirs des experts les connaissances quotidiennes des populations ;

- disposer de méthodes et d'outils adaptés pour accompagner les expérimentations et procéder par des évaluations rigoureuses.

## ■ un processus d'échanges et d'évaluation continu

Pour participer au débat démocratique, il faut développer les compétences. Un action commune de formation peut être conduite au niveau européen.

La composition du Conseil économique et social et des CESR leur permet de porter un regard original sur la mise en œuvre des politiques des temps. Ils peuvent aussi veiller à l'intégration de la dimension temporelle dans les décisions d'aménagement et certains textes législatifs ou réglementaires. Une ultime recommandation vise à développer les échanges internationaux en matière de politiques des temps de la ville.